

Les agents du service de collecte en porte à porte constatent trop souvent un surplus de déchets recyclables sur les trottoirs déposés à côté du bac jaune prévu à cet effet, le volume n'étant pas toujours adapté aux besoins de certains foyers.

Même s'il est possible de déposer des ballots de cartons, les déchets de tri sélectif supplémentaires ne sont pas autorisés sur les trottoirs que de façon très exceptionnelle.

Si vous souhaitez changer le volume de votre bac jaune, **vous avez la possibilité de demander le formulaire** dans votre **Mairie**, ou par mail adressé au service gestion: sirtomdsudfrancilien@orange.fr ou sur le site du SIRTOM : www.sirtom-sudfrancilien.fr (onglet « contact »). Celui-ci devra indiquer : votre nom, adresse, numéro de téléphone, le nombre de personnes au foyer, ainsi que la date de la prochaine sortie de votre poubelle jaune. **Il est impératif que toutes ces informations soient parfaitement lisibles afin de programmer une intervention.**

INFO PRATIQUE : Les interventions s'effectuant du lundi au samedi selon la commune à partir de 4 heures du matin, votre poubelle doit être sortie à la veille à l'extérieur et devra être visible lors du passage de notre technicien.



Changer mon volume, c'est possible et gratuit !!!

ATTENTION : Tous les plastiques ne sont pas à jeter dans la poubelle des emballages. En effet, nous constatons trop d'erreurs de tri. Les agents de collecte ont des consignes ; s'ils constatent des erreurs de tri, le bac jaune sera refusé à la collecte

Dans mon bac Jaune je peux jeter :

Les emballages et les papiers



→ Les emballages en plastique



→ Les emballages en métal



→ Les cartons et les briques alimentaires



→ Les papiers



- En vrac, surtout pas dans un sac poubelle ou plastique.
- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider (sauf les capsules de café en métal).
- Ne pas imbriquer les déchets entre eux.